



# La noyade et son appréhension au Moyen Age : un aperçu des questions soulevées par certains ” corps flottants ”

Laurence Moulinier

► **To cite this version:**

Laurence Moulinier. La noyade et son appréhension au Moyen Age : un aperçu des questions soulevées par certains ” corps flottants ”. Frédéric Chauvaud. Corps submergés, corps engloutis. Une histoire des noyés et de la noyade de l'Antiquité à nos jours, Paris, Creaphis, pp.35-53., 2007. <halshs-00609125>

**HAL Id: halshs-00609125**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00609125>**

Submitted on 6 Jun 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Laurence Moulinier

## La noyade et son appréhension au Moyen Age : un aperçu des questions soulevées par certains “ corps flottants ”

(paru dans *Corps submergés, corps engloutis. Une histoire des noyés et de la noyade de l'Antiquité à nos jours*, dir. F. Chauvaud, Paris, 2007, p. 35-53).

La noyade, cette mort sans effusion de sang, où l'eau est théoriquement le seul fluide vital à s'épancher, pose un certain nombre de problèmes spécifiques, à commencer par le fait que le cadavre ne se laisse pas toujours retrouver, qui seul permet d'attester le décès. Le noyé est donc souvent un “ mort sans sépulture ”, un disparu, voire un errant en puissance. En outre, même quand on dispose du corps, rejeté par exemple par les eaux, il n'est pas toujours aisé de conclure à la mort clinique, et l'on doit se fonder pour cela sur la lecture d'un certain nombre de signes somatiques : le décès peut n'être qu'apparent et l'on ne déclarera mort un noyé, de même qu'un nouveau-né ou un agonisant, qu'après avoir tenté de le ranimer<sup>1</sup>. Enfin, même si la mort est avérée, des questions demandent encore à être résolues : la mort est-elle due à la submersion, ou le décès était-il antérieur à la plongée du corps dans le liquide ? Et si c'est vraiment l'eau qui est venue à bout de cette vie, est-on en présence d'un accident ou d'une mort intentionnelle, et en ce cas, donnée par un autre ou voulue par le noyé ? Si certaines questions liées à la noyade sont toujours d'actualité, d'autres en revanche semblent plus propres aux sociétés anciennes. En croisant des sources diverses, en variant les points de vue, nous tenterons donc de présenter quelques traits distinctifs de la noyade, et de dégager certaines particularités du Moyen Age en ce qui concerne le traitement, la représentation ou l'appréhension de ce type de morts.

### La noyade intentionnelle

#### *La noyade comme châtement*

La noyade était, avec la pendaison<sup>2</sup>, la décapitation<sup>3</sup>, et le bûcher, un des moyens de donner la mort aux condamnés, et ce dès l'Antiquité : à Rome, les homicides graves, en particulier les parricides étaient punis de noyade. Au XIII<sup>e</sup> siècle, la célèbre *Légende dorée* du dominicain Jacques de Voragine, sorte de best-seller de l'hagiographie médiévale, se fait ainsi largement l'écho de ce genre de mise à mort à propos de saints des premiers siècles, ainsi celle de Clément orchestrée par Trajan : “ Trois ans plus tard, l'empereur Trajan, qui commença à régner vers l'année 100, fut informé de cela et envoya sur place un général. Celui-ci constata que tous acceptaient volontiers la mort ; il recula devant leur nombre et c'est le seul Clément qu'il fit jeter à la mer avec une ancre attachée au cou, en disant : “ Ils ne pourront plus l'honorer comme un dieu ! ”<sup>4</sup> Les persécuteurs les plus acharnés vont même jusqu'à noyer le corps du chrétien supplicié, tel le préfet Dacien humilié par la résistance de

---

<sup>1</sup> Danièle Alexandre-Bidon, “ Signes cliniques et protocoles de vérification du décès avant l'inhumation ou l'ouverture du corps (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)”, dans *Le corps à l'épreuve. Poisons, remèdes et chirurgie : aspects des pratiques médicales dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, études réunies par F. Collard et E. Samama, Langres, Dominique Guéniot, 2002, pp. 147-176, p. 148.

<sup>2</sup> Peine la plus courante, elle représentait 70% des exécutions à Avignon et à Paris d'après Jacques Chiffolleau, *Les justices du pape. Délinquance et criminalité dans la région d'Avignon au XIV<sup>e</sup> s.*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1984.

<sup>3</sup> Claude Gauvard, “ *De grâce especial* ”. *Crime, Etat et société en France à la fin du Moyen Age*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991, 2 vol., p. 903. C'est la peine réservée aux nobles, et précédant la pendaison pour les crimes politiques.

<sup>4</sup> Cf. Iacopo da Varazze, *Legenda aurea*, éd. G. P. Maggioni, Florence, 1998, chap. 166, “ De sancto Clemente ”, p. 1200.

saint Vincent à toute une palette de tortures<sup>5</sup>.

Tout au long du Moyen Age et au-delà, la mort par noyade intentionnelle continua de connaître des emplois judiciaires et de s'appliquer aux auteurs de certains crimes tenus pour graves — ou de servir les besoins d'une justice expéditive. On connaît ainsi l'exemple de Pierre de Giac, favori de Charles VII qui, après un jugement sommaire, fut noyé en 1425<sup>6</sup>, ou de Guillaume de Mende dit le Berger, qui, en 1431 d'après le *Journal d'un bourgeois de Paris*, "faisait les gens idolâtres de lui", en montrant "ses mains et ses pieds et son côté", qui "étaient tachés de sang comme saint François"<sup>7</sup>: fait prisonnier le 12 août, l'imposteur fut exhibé lors de l'entrée du roi Henry VI à Paris "fort lié de bonnes cordes comme un larron"<sup>8</sup> et finit probablement noyé dans la Seine en décembre. A la toute fin du Moyen Age, ce type de mise à mort est encore en usage : à Metz, en 1503, d'après le chroniqueur Philippe de Vigneulles, le bourreau ne pleura-t-il pas lorsqu'il fut contraint de noyer son propre parrain<sup>9</sup> ?

La noyade était une condamnation à mort particulièrement en vigueur en mer, et l'on connaît notamment la discipline très sévère que voulut imposer Richard Cœur de Lion en partance pour la croisade : tout meurtrier d'un homme en mer serait jeté à l'eau attaché au cadavre de sa victime<sup>10</sup>. Où l'on reconnaît au passage, mais assorti d'un surcroît de cruauté, le droit de jet qui, dans l'Antiquité, permettait de passer par dessus bord le ou les passagers jugés indésirables. La littérature médiévale en garde la trace, comme dans les *Lais* de Marie de France (XII<sup>e</sup> siècle), où un matelot suggère de jeter à la mer "celle qui cause [leur] perte"<sup>11</sup>, à savoir la nouvelle conquête d'un chevalier déjà marié; mais le marin paie cette insolence de sa vie, et c'est lui qu'on jette par dessus bord. Et le domaine hagiographique n'est pas en reste, par exemple dans la Vie de sainte Marie Madeleine où, après la mort en couches d'une femme à bord, les matelots s'écrient : "Qu'on jette le corps à la mer avant de périr en même temps que lui, car tant qu'il sera avec nous, cette tempête ne cessera pas"<sup>12</sup>. La croyance selon laquelle la présence d'un coupable à bord cause une tempête qui ne prendra fin qu'avec sa mort est par ailleurs un motif bien attesté dans le folklore<sup>13</sup>, et cette idée du sacrifice pour apaiser la mer est un fonds commun à différentes civilisations, comme l'a souligné Claude Thomasset<sup>14</sup>.

L'élément impur qui perturbe l'espace du bateau est éliminé grâce à l'engloutissement par les flots, ce qui n'est pas sans évoquer l'ordalie. Ce mode de preuve, également appelé jugement de Dieu, permettait aux juges de trancher sur la culpabilité d'un prévenu selon la manière dont son organisme résistait à certaines épreuves physiques, en particulier la noyade : être immergé dans l'eau froide, puis rejeté ou non par la pureté de l'eau était une de ces

---

<sup>5</sup> *Ibidem*, chap. 25, "De sancto Vincentio", p. 178 : "Dacien dit : " Je crois que même après sa mort je ne parviendrai pas à le vaincre. " Il fit donc lester sa dépouille d'une énorme pierre, et la fit jeter à la mer, afin que, n'ayant pas pu être détruite par les bêtes sur la terre ferme, elle soit au moins dévorée par les monstres marins au fond de l'eau. Des matelots allèrent donc noyer le corps dans la mer, mais il regagna le rivage plus vite qu'eux".

<sup>6</sup> Robert Favreau, *La ville de Poitiers à la fin du Moyen Age. Une capitale régionale*, Poitiers, SAO, 2 vols, 1978, p. 264.

<sup>7</sup> *Journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1449*, prés. et comm. C. Beaune, Paris, Lettres Gothiques, 1990, p. 301.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 305.

<sup>9</sup> Danièle Alexandre-Bidon, *La mort au Moyen Age. XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1998, p. 179.

<sup>10</sup> *Ibidem*, p. 267.

<sup>11</sup> *Eliduc*, v. 832-839, dans *Lais de Marie de France*, éd. K. Wancke, trad., prés. et notes L. Harf-Lancner, Paris, Lettres Gothiques, 1990, p. 311.

<sup>12</sup> *Legenda aurea, op. cit.*, chap. 92, "De sancta Maria Magdalena", p. 633-634.

<sup>13</sup> Voir Stith Thompson, *Motif-Index of Folk Literature. A Classification of Narrative Elements in Folktales, Ballads, Myths, Fables, Mediaeval Romances, Exempla, Fabliaux, Jest-Books and Local Legends*, Bloomington, 1932-36, 6 vols, par exemple S.264.1.2 : "Woman drowns herself as a sacrifice... to save husband's boat from capsizing".

<sup>14</sup> Claude Thomasset, "Naufrage et sauvetage dans la littérature médiévale", dans *Le naufrage*, Actes du colloque de l'Institut catholique de Paris, 28-30 janvier 1998, études réunies par C. Buchet et Cl. Thomasset, Paris, Champion, pp. 163-178, p. 175.

pratiques, attestées dès le VI<sup>e</sup> siècle en Occident puis en voie d'extinction, sans toutefois disparaître complètement<sup>15</sup>, à la faveur de la redécouverte du droit romain dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

On n'oubliera pas non plus que dans un contexte guerrier, la noyade reste un bon moyen de tuer l'ennemi en masse, — et c'est d'ailleurs le premier sens que Littré donne à ce mot : “ action de noyer plusieurs personnes à la fois ”, se dit “ en particulier des meurtres politiques commis à Nantes en 1794 ”<sup>16</sup>. Ainsi, au Moyen Âge, lors de la cinquième croisade (1217-1221), d'après Jacques de Vitry, “ les Templiers, lorsqu'ils ne purent plus soutenir la pression des assaillants, noyèrent avec eux dans le fleuve environ cinq cents guerriers sarrasins en sabordant leur nef ”<sup>17</sup>. Y périrent aussi beaucoup d'Égyptiens “ engloutis comme du plomb dans les eaux impétueuses ”, citation de Exode, 15, 10.

La noyade comme supplice, enfin, nous fait rencontrer un clivage des sexes que nous retrouverons à propos du statut du corps des noyés ; la pendaison était épargnée aux femmes par souci de décence, puisqu'on était pendu en simple chemise ; en revanche, on n'hésitait pas à les condamner à la noyade ou au bûcher<sup>18</sup>.

Que la noyade soit assez bien représentée comme mode d'exécution pendant tout le Moyen Âge n'a somme toute rien de surprenant si l'on se souvient de l'étymologie : “ noyer viendrait ” en effet de *necare*, “ tuer ”, un verbe qui prit en bas-latin le sens spécialisé de “ faire mourir dans l'eau ”. Une telle acception de *necare* est attestée chez Grégoire de Tours (*Uxorem ejus legato ad collum saxo in aqua negare rogavit*<sup>19</sup>), et dans les lois barbares<sup>20</sup>, ainsi la loi des Burgondes : *si qua mulier maritum suum dimiserit, necetur in luto*<sup>21</sup>.

### *Noyade et causalité divine*

Dès l'Antiquité et a fortiori par la suite, la noyade comme punition pouvait être décidée non seulement par les hommes, mais aussi par Dieu — le modèle étant bien sûr le déluge universel, par lequel Dieu avait voulu noyer les animaux et les hommes (en ancien français, d'ailleurs, “ niement ” ou “ noïement ” signifie aussi bien “ action de noyer ” que “ déluge ”)<sup>22</sup>. La *Chanson de Roland* rapporte ainsi le sort réservé à ceux qui refusent la religion chrétienne — “ la tempête et l'orage les prit ; ils sont noyés ” (v. 689-690) —, et dans les sources hagiographiques en particulier, il y a un lien très fort entre noyade et punition, comme le montre par exemple, dans la *Légende dorée*, le sort du préfet qui mit à mort sainte Julienne : “ Après la décollation de sainte Julienne, le préfet prit la mer et fut noyé dans une tempête avec trente-quatre de ses hommes. La mer vomit leurs corps, qui furent mangés par les bêtes et les oiseaux<sup>23</sup> ”. Le manque de foi a souvent pour conséquence l'équivalence suivante : “ la mer c'est la mort ”<sup>24</sup>.

---

<sup>15</sup> Voir Claude Gauvard, “ *De grâce especial* ”, *op. cit.*, p. 179 : “ la fréquence de leurs utilisations se tarit, sans qu'elles disparaissent réellement ”.

<sup>16</sup> Emile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1877, 4 vols., p. 761.

<sup>17</sup> Jacques de Vitry, *Lettres de la Cinquième croisade*, texte établi par R. B. C. Huygens, traduit par G. Duchet-Suchaux, Turnhout, Brepols, 1998, Lettre V, p. 117.

<sup>18</sup> Voir Jacques Chiffolleau, *Les justices du pape*, *op. cit.* ; Nicole Gonthier, “ Délinquantes ou victimes, les femmes dans la société lyonnaise au XV<sup>e</sup> s. ”, *Revue Historique*, 1984, pp. 25-46, et Ead., *Le châtement du crime au Moyen Âge. XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 1998.

<sup>19</sup> Cité par J. F. Niermeyer, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leyde, 1954, rééd. 1997, p. 716.

<sup>20</sup> Voir aussi Littré, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 762 : c'est dès les lois barbares que se trouve le sens de “ faire mourir dans l'eau ”.

<sup>21</sup> Niermeyer, *Mediae latinitatis lexicon minus*, *op. cit.*, p. 716.

<sup>22</sup> A.-J. Greimas, *Dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Larousse, 1980, p. 437.

<sup>23</sup> *Legenda aurea*, *op. cit.*, chap. 43, “ De sancta Iuliana ”, p. 269.

<sup>24</sup> Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, p. 544.

Madeleine, Maurice, Clément, saint Pierre martyr, etc., sont autant de saints qui peuvent alors sauver du naufrage. Mais il y en a d'autres ! Ainsi, d'après Jean de Joinville, c'est saint Nicolas que Marguerite de Provence invoque " car les marins lui avaient dit [qu'ils étaient] en péril d'être noyés "25 ; quant à cet écuyer tombé à l'eau dont Joinville s'étonne qu'il ne fasse rien pour se sauver, " ni en nageant ni d'une autre manière ", son apparent fatalisme traduit une foi intense en la Vierge : " il répondit qu'il n'y avait nulle utilité ni besoin de réagir car, dès qu'il commença à tomber, il se recommanda à Notre-Dame-de-Vauvert "26. En l'honneur de ce miracle, conclut Joinville, " je l'ai fait peindre sur ma chapelle ".

Mais quand la noyade n'a pu être évitée, nombre de saints sont alors capables d'opérer des résurrections ; ces morts sans trace de sang et qui revêtent l'apparence du sommeil, se prêtent particulièrement bien au miracle, à l'image de celui de saint François : " Frère Jacques de Riéti avait traversé un fleuve dans une petite barque, avec des frères. Ses compagnons étaient déjà debout sur la rive, et il s'apprêtait à descendre lui-même de l'embarcation, quand celle-ci se retourna en le précipitant au fond du fleuve. Les frères invoquèrent alors saint François pour la délivrance du noyé, et lui-même implora son secours de tout son cœur : voici alors que le frère se mit à marcher au fond de l'eau comme sur la terre ferme, prit la barque engloutie par le fleuve, et parvint au rivage avec elle, sans que ses vêtements soient mouillés et sans que la moindre goutte d'eau n'approche de sa tunique "27.

Certains saints apparaissent même sinon comme spécialisés dans les noyades, du moins comme particulièrement aptes à y remédier, tel saint Eutrope, évêque de Saintes à la fin du III<sup>e</sup> siècle, dont les trois miracles concernent, dans l'ordre, un enfant noyé dans un puits, un dénommé Maynard tombé de son embarcation dans la Charente, et une femme précipitée du pont du *castrum* de Talaborch<sup>28</sup>. Une même propension à opérer des miracles sur les noyés se retrouve chez une Elisabeth de Hongrie (†1231) dont la Vie rapportée par Jacques de Voragine égrène pas moins de quatre cas de noyades, tous différents mais tous sauvés par ses soins : un écolier qui pêchait, un enfant tombé dans un puits, une jeune fille noyée dans un fleuve, et même un bon nageur (*in arte natandi valde peritus*) du nom de Frédéric<sup>29</sup>.

## La noyade accidentelle

### *Une prévention impossible*

Si Charlemagne passait pour un grand nageur<sup>30</sup>, et si parfois les sources documentaires mentionnent des traversées à la nage<sup>31</sup>, on ne sait rien de cette pratique pour la majorité de la population, mais même un bon nageur pris par surprise peut se noyer. En outre, au cœur de la tempête, savoir nager n'est pas d'un grand secours : seul Dieu, ultime recours, peut empêcher la noyade, comme l'attestent les compagnons de Jacques de Vitry qui se mettent à confesser leurs péchés en pleurant<sup>32</sup>, ou saint Louis prosterné. Si l'on excepte des mesures préventives pour éviter par exemple la surcharge des navires, apparues dans

---

<sup>25</sup> Joinville, *Vie de saint Louis*, éd. J. Monfrin, Paris, Classiques Garnier, 1995, §631, p. 315.

<sup>26</sup> *Ibidem*, §651, p. 323.

<sup>27</sup> *Legenda aurea, op. cit.*, chap. 145, " De sancto Francisco ", p. 1032.

<sup>28</sup> *Miracula Eutropii episcopi Sanctonensis, Acta sanctorum*, Aprilis, III, p. 736-744, pp. 744-45.

<sup>29</sup> *Legenda aurea, op. cit.*, chap. 164, " De sancta Elisabeth ", pp. 1175-1176.

<sup>30</sup> Voir Eginhard, *Vie de Charlemagne*, éd. et trad. L. Halphen, Paris, Les Belles Lettres, 1947, p. 51 et 69.

<sup>31</sup> Cf. entre autres *Legenda aurea, op. cit.*, chap. 101, " De sancta Martha ", p. 684 : " comme il n'avait pas de barque, il se déshabilla pour traverser à la nage " .

<sup>32</sup> Jacques de Vitry, *Lettres de la Cinquième croisade, op. cit.*, pp. 80-82.

certaines lois maritimes ou pratiques d'assurances à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>, on rappellera simplement que Léonard de Vinci est apparemment le premier à décrire l'ancêtre du " gilet de sauvetage " : " Il faut avoir un habit de cuir avec, sur la poitrine, un double ourlet de la largeur d'un doigt et doublé également de la ceinture jusqu'au genou et que le cuir dont il est fait soit parfaitement imperméable à l'air. Et lorsque vous êtes contraint de sauter à la mer, gonflez d'abord les pans du vêtement par les ourlets de la poitrine puis sautez à l'eau. Laissez-vous porter par les vagues s'il n'y a pas de côte en vue et si vous ne connaissez pas la mer. Conservez toujours dans votre bouche l'extrémité du tube par laquelle l'air entre dans le vêtement et s'il vous faut prendre une ou deux inspirations et que l'écume vous en empêche, aspirez par l'extrémité du tube l'air qui gonfle votre vêtement " <sup>34</sup>.

Avant Léonard toutefois, d'autres ont laissé trace d'une réflexion sur la flottaison à mi-chemin entre théorie et pratique. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, à la faveur des traductions et des commentaires aux *Problèmes* pseudo-aristotéliens<sup>35</sup>, émergent des questions concernant l'activité sous-marine. Dans son commentaire composé vers 1310, le médecin padouan Pietro d'Abano atteste ainsi que les plongeurs, pour éviter de se noyer, utilisaient des bouées (en fait des courges séchées et bien bouchées) " semblables à celles des enfants apprenant à nager " <sup>36</sup> — un détail absent de la *versio antiqua* ; il montre ainsi que tout objet rempli d'air résiste à la pénétration de l'eau. Et dans sa traduction française de la version de Barthélemy de Messine et du commentaire de Pietro d'Abano, commandée par Charles V, Evrard de Conty (†1405), médecin parisien, reprend cette précision, tout en remplaçant les courges par des vessies remplies d'air. Digression précieuse pour nous, car, comme l'a souligné Isabelle Vedrenne, elle traduit une expérience directe touchant la pratique de la nage en surface et son apprentissage<sup>37</sup>.

### *La surreprésentation des enfants*

La noyade apparaît comme un risque propre à l'enfance, victime toute désignée des puits et des cours d'eau. Dans les récits de miracles étudiés, les noyades représentent près du tiers des accidents qui surviennent aux enfants, et dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, ces derniers sont les principaux bénéficiaires des miracles (61,6% des résurrections selon D. Lett<sup>38</sup>). N'est-il pas significatif que le miracle sur lequel s'ouvre le recueil des *Miracles de saint Louis*, composé en 1302-1303 par Guillaume de Saint-Pathus, concerne précisément le retour à la vie de Marote, une petite noyée de trois ans<sup>39</sup> ? Certaines résurrections d'enfants noyés sont décrites en détail, ainsi ce miracle de saint Clément rapporté par Jacques de Voragine : " Or, lors d'une de ces célébrations, une femme vint à ce lieu avec son petit enfant. Les rites de la fête étaient achevés et l'enfant s'était endormi quand, soudain, le grondement des eaux qui déferlaient se fit entendre. La mère, effrayée, oublia son fils et fuit vers le rivage avec le reste de la foule. Mais ensuite, se rappelant son fils, elle se mit à pleurer en poussant des cris. Ses mots de lamentation montaient jusqu'au ciel. Criant et gémissant, elle courait en tous sens sur le rivage, dans l'espoir de voir le corps de son fils rejeté par les flots, mais, comme toute

---

<sup>33</sup> Michel Balard, " Naufrages sur les routes d'Orient (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles ) ", *loc. cit.*, p. 39.

<sup>34</sup> " Comment sauver sa vie au cours d'une tempête ou d'un naufrage en mer ", cité dans J. H. Plumb, *Splendeurs de la Renaissance*, Paris, Hachette, 1961, p. 190.

<sup>35</sup> Traduction du grec par Barthélemy de Messine entre 1258 et 1266.

<sup>36</sup> *Ita etiam quidam sub pectoribus ipsorum applicant cucurbitas siccas bene obturatas quae propter aerem inexistentem non permittunt talem submergi quod et operantur pueri cum disceri cupiunt natate*, cité par Isabelle Vedrenne, " L'homme sous la mer. La figure du plongeur dans le monde gréco-romain et l'Occident médiéval ", dans D. James-Raoul, Cl. Thomasset dir., *Dans l'eau, sous l'eau. Le monde aquatique au Moyen Age*, Paris, 2002, pp. 273-320, p. 302.

<sup>37</sup> *Ibidem*, p. 311.

<sup>38</sup> Id., *L'enfant des miracles, Enfance et société au Moyen Age*, Paris, 1997, pp. 74-75.

<sup>39</sup> Guillaume de Saint-Pathus, *Les miracles de saint Louis*, éd. Percival B. Fay, Paris, Champion, 1931.

espérance venait à lui manquer, elle rentra chez elle et passa toute l'année dans les pleurs et la douleur. L'année suivante, quand la mer se fut ouverte, avant tout le monde, elle se précipita vers le lieu sacré, dans l'espoir de trouver quelque trace de son fils. Elle se mit donc en prières devant le tombeau de saint Clément et, quand elle se leva, elle vit l'enfant qui dormait au lieu où elle l'avait laissé. Le croyant mort, elle approcha comme pour recueillir un corps inanimé. Mais elle s'aperçut qu'il dormait ; elle l'éveilla en toute hâte et, devant les foules en arrêt, elle le prit dans ses bras. Elle lui demanda alors où il avait été durant cette année. Il répondit qu'il ne savait pas qu'une année entière s'était écoulée mais qu'il croyait n'avoir tranquillement dormi que pendant une nuit". La force du miracle réside dans l'inversion par rapport au quotidien : alors que les noyés ordinaires semblent souvent dormir, ici, l'enfant qui paraît mort n'est en réalité qu'endormi.

Signalons pour finir que les sources peuvent attester aussi la noyade comme infanticide, ainsi à propos de la fondation légendaire de l'hôpital Santa Maria in Saxia à Rome au XII<sup>e</sup> siècle, racontée en dix images dans le ms. A4 des Archives hospitalières de Dijon : des Romaines noient leurs enfants dans le Tibre, un ange apparaît au pape pour lui conseiller d'y envoyer des pêcheurs qui ramènent dans leurs filets des cadavres d'enfants, pêche tragique qui déterminera le pape à fonder un hôpital<sup>40</sup>. Mais il ne faut pas pour autant s'imaginer des fleuves charriant des corps de nourrissons ! Plus qu'un meurtre, jeter un enfant à l'eau, c'est certes s'en débarrasser, mais en laissant précisément la porte ouverte au miracle, sur le modèle de Moïse sauvé des eaux. L'enfant livré aux flots est en général porteur d'espoir pour l'humanité, selon le mot de Claude Thomasset<sup>41</sup>, sauf dans le cas de Judas, rapporté par Jacques de Voragine dans la notice consacrée à saint Matthias, d'après une "histoire apocryphe" : " Il y eut autrefois à Jérusalem un homme du nom de Ruben [...] qui avait une femme du nom de Cyboréa. Donc, une nuit, alors qu'ils avaient accompli leur devoir conjugal, Cyboréa, pendant son sommeil, eut un songe qu'elle rapporta à son mari, dans les gémissements et les soupirs, en ces termes : " Il me semblait que j'accouchais d'un fils terrible, qui serait la cause de la perte de tout notre peuple ". [...] Le temps passa, et lorsqu'elle eut mis au monde un fils, ses parents eurent très peur et se mirent à se demander quoi faire de cet enfant. Et comme l'idée de tuer un enfant leur faisait horreur, et qu'ils ne voulaient pas non plus élever le destructeur de leur propre peuple, ils l'abandonnèrent à la mer, installé dans une corbeille, et les flots marins le poussèrent jusqu'à une île appelée Iscarioth "<sup>42</sup>. Au cours d'une promenade, la reine du lieu, qui était privée de descendance, recueillit et fit élever l'enfant en secret ; par la suite, Judas tua son frère, puis son père et épousa sa propre mère.

### Des " morts sans sépulture "

L'absence de corps, empêchant la sépulture, n'est pas le privilège exclusif de la noyade : la volonté de donner au mort un lieu de repos, la crainte de l'errance de la dépouille post mortem sont tout aussi tangibles à propos du corps de suppliciés jetés à l'eau, par exemple, comme le montre entre autres cet extrait de la vie des saints Simplicie et Faustin racontée par Jacques de Voragine : " Comme ils refusaient de sacrifier aux idoles, ils endurent à Rome de nombreux supplices sous le règne de l'empereur Dioclétien. Pour finir, la sentence les concernant fut prononcée : ils furent décapités et leurs corps furent jetés dans le Tibre. Mais ils avaient une sœur du nom de Béatrice qui tira leurs corps du fleuve et leur donna une sépulture honorable "<sup>43</sup>.

---

<sup>40</sup> Cf. Christiane Raynaud, "Le pape, le duc et l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon", *Médiévales*, 1992, 22-23, pp. 71-90.

<sup>41</sup> Claude Thomasset, " Naufrage et sauvetage dans la littérature médiévale ", *loc. cit.*, p. 175.

<sup>42</sup> *Legenda aurea, op. cit.*, chap. 44, " De sancto Mathia ", pp. 278-279.

<sup>43</sup> *Ibidem*, chap. 100, " De sanctis Simplicio, Faustino et Beatrice ", p. 682.

Mais demeure une difficulté constante qu'illustre encore, au XVII<sup>e</sup> siècle, le mari de la femme noyée éponyme d'une Fable de La Fontaine, " une femme qui, dans les flots/avait fini ses jours par un sort déplorable. Son époux en cherchait le corps/Pour lui rendre, en cette aventure/Les honneurs de la sépulture "44.

Le manque de dépouille rend certes possible l'espoir, voire confère à la mort une dimension mythique : pensons à l'empereur Frédéric Barberousse noyé dans le Selef, une fin tragique qui contribua à embellir sa légende45 ; on raconta qu'il dormait en fait dans une montagne de Thuringe, attendant le moment de venir rendre sa grandeur à l'Allemagne. Ironie du sort : redoutant la mer, il avait choisi la voie de terre qui lui fut fatale... Mais le corps manquant est surtout facteur d'inquiétude, ce qui explique, au Moyen Age, les superstitions concernant les revenants. Le corps du noyé disparu qui n'a pu être enseveli selon la coutume était en effet propice à son retour parmi les vivants, puisque la famille endeuillée n'avait pas d'objet de deuil. Quelques histoires de revenants recueillies par Jean-Claude Schmitt font bien de l'absence de sépulture le moteur de leur apparition. Ainsi, dans une anecdote ancienne, héritée de Valère Maxime, et reprise dans les *Cas des nobles hommes et femmes* de Boccace, un mort apparaît en songe au poète Simonide pour l'avertir du danger qu'il y aurait pour lui à prendre la mer le lendemain46 ; ce mort n'est autre qu'un noyé découvert sur la grève et que Simonide a fait dignement ensevelir. Par cet avertissement, il exprime donc sa gratitude à celui qui lui a donné une sépulture47 ; au contraire les compagnons du poète, négligeant le message délivré par la vision, meurent le lendemain dans une tempête. Quant au *Liber visionum* d'Otloh de Saint-Emmeran († v. 1070), il rapporte pour sa part le récit d'un moine de Fulda à propos d'un frère qui s'était noyé accidentellement, mais dont le cellérier avait décrété qu'il s'était suicidé. Le moine avait donc été enseveli à l'extérieur de la communauté et, n'ayant pas eu la sépulture qui lui revenait, il lui apparut au cellérier pour lui rappeler que seul Dieu a le pouvoir de juger48.

De toutes parts, les témoignages de rescapés de naufrages attestent cette hantise de la mort sans sépulture, et ce quel que soit l'espace de navigation considéré : le naufrage de la Blanche Nef en 1120 a démontré que la traversée entre France et Angleterre n'était pas moins périlleuse que la navigation en Méditerranée, pour cause de commerce49, de guerre, ou de croisade — Villehardouin, dans sa *Conquête de Constantinople*, raconte par exemple le naufrage de 500 personnes sur une seule nef50. Certains croient ainsi que les âmes des péris en mer reviennent habiter le corps des mouettes dont les plaintes expriment le sort funeste, et d'autres, comme le notaire italien Niccolo da Mortoni, effectuant un pèlerinage aux Lieux saints en 1394-95, sont saisis d'effroi à l'idée de leur corps rejeté sur le rivage et livré aux animaux sauvages, forme suprême de la perte d'identité. On pourrait égréner d'autres exemples : Albert d'Aix (fl. 1100), historien de la première croisade, raconte pour sa part le naufrage de plusieurs bâtiments sur les rives chypriotes, en tout sept mille victimes

---

44 La Fontaine, *Fables*, III, " La femme noyée ", v. 7-11.

45 Le court récit d'un Jacques de Voragine montre bien l'incertitude entourant les circonstances de la mort de l'empereur : " L'empereur Frédéric, tandis qu'il visitait la terre sainte et se baignait dans un fleuve, y périt, ou bien, selon d'autres, son cheval, pénétrant trop loin dans l'eau, y tomba et l'empereur mourut " (*Legenda aurea, op. cit.*, chap. 177, " De sancto Pelagio papa ", p. 1281).

46 Jean-Claude Schmitt, *Les revenants. Les vivants et les morts dans la société médiévale*, Paris, Gallimard, 1994, p. 105 et 245.

47 Ms. Paris, Arsenal, 5193, fol. 76v, reproduit dans Jean-Claude Schmitt, *Les revenants, op. cit.*, illustration n° 28.

48 *Ibidem*, p. 64 ; voir aussi Id., "Le suicide au Moyen Age", *Annales E.S.C.*, 31, 1976, p. 3-28.

49 Sur cette " peur jamais exorcisée ", voir par exemple Christiane Deluz, " Pèlerins et voyageurs face à la mer (XIIIe-XVe s.)", dans *Horizons marins, itinéraires spirituels (V<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987, vol. 2, pp. 278-281.

50 Villehardouin, *La conquête de Constantinople*, prés. J. Dufournet, Paris, Garnier Flammarion, 1969, XXI, § 101, p. 53 : " En une nef s'en emblerent bien cinq cenx ; si noierent tuit et furent perdu ".



auxquelles on ne parvint à donner une sépulture qu'au bout de trois semaines d'efforts<sup>51</sup>, et Claude Thomasset rapporte de son côté une anecdote éclairante concernant le comte de Warwick (†1439), qui se serait attaché à un mât avec toute sa famille afin que les corps puissent être retrouvés et ensevelis ensemble en terre chrétienne<sup>52</sup>.

Où qu'elle ait lieu, la noyade n'est pas une bonne mort, mais ceux qui prennent la mer ont davantage conscience du risque encouru et s'y préparent du mieux possible. Comme l'a dit Michel Balard, quand le naufrage menace, même les pécheurs les plus endurcis s'en remettent à Dieu, si forte est la crainte d'une mort sans sépulture<sup>53</sup>. Joinville livre ainsi le récit détaillé d'un de ces périls, avec cette notation concernant le roi Louis IX : " les bras en croix face contre terre sur le pont de la nef... comme un homme qui croyait bien qu'il allait être noyé "<sup>54</sup>. Ce qui n'empêche pas les noyades instantanées, où la mort prend comme par surprise, telle celle du chevalier Plonquet, à laquelle Joinville assiste en direct, ce qui le laisse sans voix ; " La noyade est [alors] une mort sans gloire " , car " il suffit d'un instant pour qu'un chevalier disparaisse "<sup>55</sup> — irrésistible rapidité de la noyade qu'André Chénier, par exemple, a exprimée de manière saisissante :

“ Etonnée, et loin des matelots,  
Elle crie, elle tombe, elle est au sein des flots.  
Elle est au sein des flots, la jeune Tarentine,  
Son beau corps a roulé dans la vague marine ”<sup>56</sup>.

A contrario, éviter un naufrage ou en réchapper donne le sentiment d'avoir bénéficié d'un miracle, et Joinville manifeste de temps à autre cette conscience d'être un miraculé, un rescapé, ainsi lorsqu'il évoque " le vent qui nous avait jetés sur Chypre, où nous aurions dû être noyés "<sup>57</sup> — sentiment que saint Louis, sous sa plume, fait entièrement sien, à propos d'" un de ces petits vents qui aurait dû noyer le roi de France, sa femme et ses enfants et toute sa compagnie "<sup>58</sup>.

### **Le corps du noyé comme objet d'investigation**

Le noyé pouvait n'avoir de la mort que l'apparence, aussi tente-t-on avant tout de le ranimer, telle Marote plongée dans un bain chaud puis couchée près du feu par des femmes avant de bénéficier d'un miracle de saint Louis. Mais il se caractérise aussi par un certain nombre de *signa mortis* spécifiques, et il est assez remarquable qu'un homme d'Eglise a priori guère versé dans la science du corps comme Jacques de Voragine sache évoquer ces *signa*, ainsi à propos d'une enfant de quatre ans sauvée par sainte Elisabeth — " Les indices de cette mort étaient le long temps passé dans l'eau, la rigidité du corps, la manière horrible dont étaient ouverts la bouche et les yeux, la peau devenue noire, le gonflement du ventre et la perte totale de la sensibilité et du mouvement "<sup>59</sup>—, comme au sujet de celui d'une jeune fille noyée à Sens et sauvée quant à elle par l'invocation de saint Pierre Martyr :

“ Dans la province de France, à Sens, une jeune fille était tombée dans une eau torrentueuse, dans laquelle elle avait séjourné un moment avant d'en être retirée morte. De

---

<sup>51</sup> Michel Balard, " Naufrages sur les routes d'Orient (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) ", dans *Le naufrage*, *op. cit.*, pp. 33-43, p. 36.

<sup>52</sup> Claude Thomasset, " Naufrage et sauvetage dans la littérature médiévale ", *loc. cit.*, p. 165.

<sup>53</sup> Michel Balard, " Naufrages sur les routes d'Orient (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) ", *loc. cit.*, p. 42.

<sup>54</sup> Joinville, *Vie de saint Louis*, *op. cit.*, § 622, p. 309.

<sup>55</sup> Claude Thomasset, " Naufrage et sauvetage dans la littérature médiévale ", *loc. cit.*, p. 167, et Joinville, *Vie de saint Louis*, *op. cit.*, § 153, p. 75.

<sup>56</sup> André Chénier, *Les Bucoliques*, *La Jeune Tarentine*, vv. 13-16.

<sup>57</sup> Joinville, *Vie de saint Louis*, *op. cit.*, § 630, p. 313.

<sup>58</sup> *Ibidem*, §634, p. 317.

<sup>59</sup> *Legenda aurea*, chap. 164, " De sancta Elisabeth ", pp. 1175-1176.

sa mort il y avait quatre preuves : le temps passé dans l'eau, la raideur de son corps, sa température et sa noirceur. On la conduisit dans l'église des frères, qui la vouèrent à saint Pierre : elle recouvra aussitôt vie et salut ”<sup>60</sup>.

Se noyer ou se pendre, deux des principales formes du suicide au Moyen Age — selon le mot de Bachelard, “ pour certaines âmes, l'eau est la matière du désespoir ”<sup>61</sup> — , est synonyme de souillure qui rejaillissait sur la maison et la parenté et se poursuivait jusque dans la sépulture<sup>62</sup>, ce que montre encore pleinement le dialogue des deux fossoyeurs dans la scène I de l'acte V d'*Hamlet*, à propos de la mort d'Ophélie<sup>63</sup>. Aussi, en raison de l'énigme qu'il représente, mais aussi des enjeux juridiques qu'il recouvre, le cadavre retrouvé ou repêché est-il souvent un corps problématique, car les eaux renferment bien des corps qu'elles n'ont pas pour autant forcément tués, comme le montre, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ce fait divers : un certain Robin Le Normand, coupable du meurtre de Jean Maleval, vint confier son crime à ses parents avant de s'enfuir et ces derniers l'aidèrent à se débarrasser du corps en le jetant à l'eau : “ a l'ayde dudit Robin prindrent le corps dudit defunct, le mirent en une civiere de bois, le porterent à la riviere, lui lierent une pierre au col... et une autre aux jambes et le porterent a ladicté riviere pour estaindre dudit fait ”. Dans cette histoire qui illustre entre autres la solidarité de la parenté dans le crime, c'est donc un simulacre de noyade *post mortem* qui permet d'engloutir dans l'eau le secret honteux du meurtre perpétré sur terre.

Pour se prononcer sur la cause du décès, des pratiques irrationnelles apparentées à l'ordalie telle la cruentation — faculté qu'avait un cadavre de saigner devant ses meurtriers — pouvaient également servir à faire éclater la preuve, comme pour un certain Perrot Baudroux, dont le corps repêché dans un étang en 1380 se mit à saigner devant son meurtrier, un dénommé Pouldrat<sup>64</sup>: “ et quand il fut trouvé, ledit Pouldrat y survint cuidant faindre son péchié et faisoit triste, et incontinent le mort commença a seignier par la plaie qui estoit du costé destre comme dit est et sembloit avoir esté faicte par un esclanchi et comme est ledit Poldrat laquelle seignié signifiait que ledit Pouldrat avait fait ledit fait ”.

Toutefois, en règle générale, une fois découvert, le cadavre devait faire l'objet d'une levée et d'une expertise — le plus souvent, une autopsie — , visant à déterminer au mieux les circonstances probables du décès. Le cas échéant, enfin, il fallait préparer, voire réparer le corps abîmé par les eaux avant de le mettre en terre. Des documents signalent quelques noms de praticiens, médecins ou chirurgiens, impliqués dans ces différentes tâches-: à Paris par exemple, en 1421, Jean de Soubzlefour, un chirurgien juré, remplaça son père dans une de ses attributions, à savoir la levée d'un cadavre de noyé<sup>65</sup> ; et c'est de Paris aussi que vient le témoignage, non dénué de cynisme, du chirurgien Henri de Mondeville (†v. 1330) sur la toilette mortuaire des noyés : au chapitre IX du troisième traité de sa *Chirurgie*, consacré à “ ceux qui ont reçu des coups ou des contusions, qui ont été pendus, distendus, noyés, etc. ”<sup>66</sup>, il écrit que “ la préparation du corps des pauvres n'est ni nécessaire ni utile : il n'y a là rien à gagner, nous ne nous en occuperons pas ”<sup>67</sup>. En revanche, en Provence, deux témoignages contemporains montrent des médecins œuvrant à l'expertise de corps de noyés : dans le

---

<sup>60</sup> *Ibidem*, chap. 61, “ De sancto Petro martyre ”, p. 432.

<sup>61</sup> Gaston Bachelard, *L'eau et les rêves. Essai sur l'imagination de la matière*, Paris, José Corti, 1942, 16<sup>e</sup> réimpr. 1980, pp. 122-123.

<sup>62</sup> Voir à ce sujet Claude Gauvard, “ *De grace especial* ”, *op. cit.*, p. 812 : certaines lettres de rémission avaient ainsi pour objet de permettre à la parenté de retrouver les biens confisqués et de procéder à la sépulture.

<sup>63</sup> Cf. *La tragédie d'Hamlet*, dans William Shakespeare, *Les tragédies*, trad. P. Messiaen, Desclée, 1949, p. 579 : “ Premier fossoyeur — Doit-on donner une sépulture chrétienne à celle qui volontairement devance son salut ? ”, etc..

<sup>64</sup> Claude Gauvard, “ *De grace especial* ”, *op. cit.*, p. 183.

<sup>65</sup> Danielle Jacquart, *Le milieu médical en France du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1981, p. 291.

<sup>66</sup> Cf. E. Nicaise (éd.), *Chirurgie de Maître Henri de Mondeville (1306-1320)*, Paris, 1893, p. 574.

<sup>67</sup> *Ibidem*, p. 569.

premier cas, à Manosque, en 1315, c'est un juif, Master Bonafos, chargé d'examiner un cadavre, qui conclut à une mort par noyade dans la Durance<sup>68</sup>. Toujours à Manosque, le 10 août 1324, une autre affaire met en cause plusieurs bouviers qui devaient traverser à gué la Durance avec leur troupeau. L'un d'eux ayant demandé à prendre le bac (*navis*)<sup>69</sup>, un certain Miqueu Arnaud de Saint-Michel alla le chercher, s'accrochant à la corde qui l'attachait d'une rive à l'autre, mais, près de l'embarcation, la corde lui échappa et il commença à se noyer. Un dénommé Raimon Martin vint l'aider, car on n'apercevait plus que sa tête hors de l'eau. Mais, ayant perdu pied et risquant la noyade à son tour, il abandonna son opération de sauvetage. La cour de Manosque chercha à découvrir si Miqueu Arnaud avait été véritablement victime d'un accident ou si une agression n'était pas à l'origine de l'événement tragique. Après avoir examiné les taches et meurtrissures marquant la peau du défunt, les médecins, n'ayant trouvé aucun signe d'agression sur le corps du noyé, conclurent à l'accident<sup>70</sup>.

### Le corps du noyé, objet de débats

L'intervention des praticiens, en tant qu'experts, dans les affaires de justice concernant les noyés trouve un écho dans l'enseignement médical ; à Salerne, par exemple, la question de savoir pourquoi l'homme ne sait pas nager instinctivement, contrairement aux animaux, fait l'objet de questions débattues<sup>71</sup> ; la réponse traditionnellement retenue était que les membres inférieurs creux et courbés des animaux, ainsi que leur poitrine placée plus haut, rendaient plus aisée la flottaison. Or c'est précisément dans le même milieu et au même moment que sont attestées des questions révélant un regard scientifique sur le corps du noyé : les "noyés pensifs" chers à Rimbaud<sup>72</sup> donnaient eux-mêmes à penser, et les *Questions salernitaines* composées au tournant des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles signalent des débats relatifs à la noyade ; certaines ont trait à la spécificité du corps mort noyé (par rapport aux mouvements normaux d'un corps vivant dans l'eau), et d'autres pointent la différence des sexes comme système d'explication possible.

La question P 17 illustre bien ce premier groupe : " Pourquoi trouve-t-on les corps des noyés surnageant sur l'eau et pourquoi ceux des vivants tendent-ils vers le fond, alors que c'est le contraire qui devrait se produire ? : les corps des vivants devraient être plus légers à cause de l'esprit, et ceux des morts devraient être plus lourds puisqu'ils n'ont plus ni chaleur ni esprit. Réponse : quand les corps perdent leur chaleur naturelle, l'esprit commence à opérer en " déliant " les humeurs ; mais comme il ne peut les consumer une fois qu'elles sont " déliées ", elles se résolvent en une ventosité épaisse qui, enfermée à l'intérieur, fait gonfler le corps, et le pousse, et l'oblige ainsi à gagner la surface " <sup>73</sup>.

La question N 54 pose le même problème, et y répond comme suit : " L'esprit est le lien du corps et de l'âme, et quand il se défait, l'âme quitte le corps. Mais comme il n'y a plus que du vide, un air plus épais prend la place de l'esprit, et tend vers le fond comme s'il était plus lourd. Un autre, en quelque sorte léger, tend vers le haut. On objectera : est-ce que l'eau

<sup>68</sup> Joseph Shatzmiller, *Médecine et justice en Provence médiévale. Documents de Manosque 1262-1348*, Aix-en-Provence, 1989, p. 170 ; voir aussi Id., " The jurisprudence of the dead body. Medical Practition at the Service of Civil and Legal Authorities ", *Micrologus*, VII, *Le cadavre*, 1999, pp. 223-230, p. 226.

<sup>69</sup> Sur le franchissement de cette rivière, voir par exemple C. Lonchambon, " De l'originalité des bacs de la Durance ", *Médiévales*, 36, printemps 1999, *Le fleuve*, pp. 43-52.

<sup>70</sup> D. Alexandre-Bidon, *La mort au Moyen Age, op. cit.*, p. 185.

<sup>71</sup> Cf. Brian Lawn, *The Salernitan Questions, An Introduction to the History of Medieval and Renaissance Problem Literature*, Oxford, 1963, p. 150.

<sup>72</sup> Arthur Rimbaud, *Le bateau ivre*, vv. 23-24 : " Dévorant les azurs verts où, flottaison blême / Et ravie, un noyé pensif, parfois descend ".

<sup>73</sup> *The Prose Salernitan Questions*, éd. B. Lawn, Londres, 1979, P 17, p. 215 : *Quare corpora mortuorum inveniantur natantia super aquam, et corpora vivorum petant fundum... ?*

n'entre pas dans le corps du mort ? Le mort devrait donc être plus lourd. Ce à quoi nous répondons que quand l'eau entre avec l'air, comme le corps n'est pas capable de rejeter l'air, cet air pousse le corps vers le haut<sup>74</sup>.

Le célèbre Adélard de Bath (†v. 1150) avait lui-même abordé un certain nombre de ces problèmes ; ainsi, au chapitre 47 de ses *Questiones naturales*, à la demande “ Pourquoi un corps vivant coule alors qu'un cadavre flotte ? ”, il répondait en invoquant les quatre qualités élémentaires. Le chaud et le sec, causes de légèreté, appartiennent à la bile rouge, enfermée dans la vésicule biliaire. Tant que cet organe est intact, comme dans les corps vivants, le corps coule, mais dès que cette poche éclate, comme dans les cadavres, les qualités de chaud et de sec s'échappent avec la bile et, se répandant à travers le corps, tendent, par leur légèreté, à soulever les membres. Adélard attribuait donc à la rupture de la vésicule biliaire et à l'épanchement de la bile la cause de la légèreté du corps<sup>75</sup>, et certaines questions salernitaines reprennent fidèlement sa pensée, telle la Question B 261, qui s'inspire manifestement aussi du pseudo-Alexandre d'Aphrodise<sup>76</sup>, et se présente ainsi :

“ Pourquoi le mort ne surnage pas, sauf si sa bile s'est rompue ? ”. “ Réponse : Le corps, de par sa nature, doit tendre vers le fond tant avant qu'après la mort. S'il surnage, c'est donc à cause d'une violence. En effet, une abondante fumosité est générée par sa dissolution, qui se dilate et fait gonfler le poumon et le foie. La vésicule biliaire se rompt aussi pour la même raison, et ainsi la bile se répand dans tout le corps ; mêlée à la ventosité, elle s'échauffe, de sorte que la ventosité pousse le corps vers le haut<sup>77</sup>. Théorie assez technique en apparence, et dont il est particulièrement intéressant de trouver un écho dans un texte non scientifique comme la *Vie de saint Louis* par Joinville, où le chroniqueur évoque ainsi des corps noyés : « au bout de neuf jours, les corps de nos hommes que les Sarrasins avaient tués à la Mansûra remontèrent à la surface de l'eau ; et on dit que c'est parce que la bile en était pourrie »<sup>78</sup>.

Les auteurs anonymes de ces *Questions salernitaines* opposaient par ailleurs le corps de la noyée et du noyé, principalement par le problème : “ pourquoi une femme noyée se retrouve-t-elle sur le dos ? ”. Mainte fois reprise, cette question qui “ complétait l'inventaire des curiosités concernant le corps de la femme ”, selon Claude Thomasset, reçut plusieurs types de réponse<sup>79</sup>. Celle, détaillée, apportée à B 259 dit en substance que “ Les femmes sont froides par nature, et les humeurs froides abondent en elles autour des parties qui sont plus froides dans leur corps, comme autour de la moelle épinière et de la colonne, là où il y a un grand nombre d'os ”<sup>80</sup>. Est ensuite invoquée la concavité de la matrice et la spongiosité des seins<sup>81</sup>. La même explication est proposée par la réponse B 104<sup>82</sup> comme par la réponse P

---

<sup>74</sup> *Ibidem*, N 54, pp. 308-309 : *Quare vivus homo in aqua petit superiora, mortuus vero inferiora ?...*

<sup>75</sup> Adélard of Bath, *Questiones Naturales*, dans *Conversations with his Nephew. On the same and the Different, Questions on Natural Sciences, and On Birds*, éd. et trad. Ch. Burnett, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, pp. 81-227, Q 47, p. 178 : *Nepos : Est adhuc michi in defunctis dubitabile est quod, dum vivus est, si in amnem vel mare ceciderit, ad fundum gravis tendit ; post paucos vero dies ad superficiem aque male natet...*

<sup>76</sup> Cf. Pseudo-Alexander Aphrodisiensis, *Problemata*, ii, 76, éd. I. L. Ideler, dans *Physici et medici graeci*, 2 vols, Berlin, 1841-42.

<sup>77</sup> *The Prose Salernitan Questions, op. cit.*, B 261, p. 126-127 : *Queritur quare mortuus non supernatat nisi rupto felle ?*

<sup>78</sup> Joinville, *Vie de saint Louis, op. cit.*, § 289, p. 143.

<sup>79</sup> Cf. Claude Thomasset, "Le corps féminin ou le regard empêché", *Micrologus*, I, 1993, *I discorsi dei corpi*, pp. 99-114, pp. 105.

<sup>80</sup> *The Prose Salernitan Questions, op. cit.*, B 259, pp. 125-126 : *Queritur quare mortue mulieres iaceant in aqua supine ?*

<sup>81</sup> « Etant donné que la matrice est creuse, et que les seins sont spongieux, ces organes sont capables de contenir beaucoup d'air ; ainsi s'explique que ces organes tirent le corps de la femme vers le haut, et qu'on les retrouve couchées sur le dos ».

<sup>82</sup> *The Prose Salernitan Questions, op. cit.*, B 104, p. 49.

18<sup>83</sup>, et l'on décèle donc dans ces différentes *questiones* une réminiscence directe — mais inversée — de Pline, qui prétendait, lui, que les noyées flottaient sur le ventre<sup>84</sup>, à moins que ces réponses salernitaines ne renvoient plutôt l'écho de Solin, qui reprit fidèlement Pline au III<sup>e</sup> siècle et dont l'œuvre fut très diffusée pendant tout le Moyen Âge<sup>85</sup>.

La question B 104 possède une des réponses les plus complètes, qui présente l'intérêt de s'intéresser également au corps masculin, afin de faire ressortir la différence entre noyés et noyées : le corps des hommes, plus large et plus osseux, a plus de pondérosité ; de ce poids, il s'ensuit un mouvement à partir du centre d'où la face antérieure est entraînée vers l'avant, ce qui explique que l'homme soit trouvé penché vers l'eau. Et il y a une autre raison : chez les mâles, un nerf s'étend de la proue de la tête, c'est-à-dire sa face avant, jusqu'à l'extrémité de ses doigts de pieds ; et quand il se contracte à cause du froid et du sec, il fait que le corps se courbe sur lui-même et se penche vers l'eau<sup>86</sup>.

Enfin, dans le même ordre d'idées, on citera aussi la question P 112, qui met en cause un facteur d'explication pourtant souvent mis en avant ailleurs, à savoir la poitrine des femmes : " Pourquoi les brebis mettent-elles d'abord le derrière par terre ? Parce que cette partie est plus lourde, dans la mesure où elle est plus éloignée du cœur, et de la chaleur. C'est aussi la raison pour laquelle une femme blessée tombe sur le derrière, et pourquoi, quand elle est noyée, ses fesses tendent vers le haut (et non à cause de ses seins, comme le dit Constantin) " <sup>87</sup>.

On le voit, l'accord n'existe ni sur le type d'explication ni même sur les faits, certaines réponses sont plus complètes que d'autres, et on a par ailleurs relevé que, quand Adélarde de Bath et les Salernitains abordaient le même problème, la réponse salernitaine paraissait plus pratique, ou plus proche de la réalité physique des corps noyés<sup>88</sup>. Mais l'essentiel n'est pas là : en effet, en dépit des divergences des explications avancées, ces *Questions salernitaines* n'en montrent pas moins l'importance d'une réflexion théorique sur le rôle de tout objet rempli d'air dans l'eau, avant même la redécouverte de la philosophie aristotélicienne, ou la connaissance des travaux d'Archimède sur les corps flottants<sup>89</sup>.

Au terme de ce rapide parcours, on aura compris que pour évoquer le noyé à l'époque médiévale, il faut littéralement aller à la pêche, et qu'elle s'avère très inégale. Il n'en demeure pas moins que le croisement des sources met en évidence les différents problèmes que la noyade soulevait, aussi bien techniques que pratiques, juridiques, ou religieux, en l'absence de dépouille. Le corps des noyés, en outre, suscita assez tôt des interrogations sur la causalité, et servit en particulier de support à des débats théoriques sur le fonctionnement interne du corps.

Or cette curiosité qui s'exprime par exemple à travers les Questions débattues à

---

<sup>83</sup> *Ibidem*, P 18, p. 215 : *Quare mulier submersa in mari supina inveniatur, vir autem e contrario, cum tam in muliere quam in viro partes gravide sint in anteriori parte, ut manus et pedes pendeant in anteriorem partem ? ...* Voir aussi *The Salernitan Questions*, Q 104, p. 174 : *Cur resupina natet mulier submersa, virumque / Unde ferat pronunt ?*

<sup>84</sup> Pline, *Historia naturalis*, liber VII, XVII, éd. et trad. R. Schilling, Paris, 1977 : " Les mâles sont plus pesants que les femelles ; tous les êtres ont le corps plus pesant après la mort que pendant la vie, dans le sommeil que pendant la veille. Les cadavres des hommes flottent sur le dos, les cadavres des femmes sur le ventre, comme si la nature, même après la mort, ménageait la pudeur de ces dernières "

<sup>85</sup> Voir *C. Iulii Solini Polyhistor, seu rerum orbis memorabilium collectanea*, Cologne, 1520, fol. XIIIv : : *Pudoris disciplinam, etiam inter defuncta corpora natura discevit, ut si quando cadavera necatorum fluctibus evehuntur, virorum supina, prona fluitant foeminarum.*

<sup>86</sup> *The Prose Salernitan Questions, op. cit.*, B 104, p. 48.

<sup>87</sup> *Ibidem*, P 112, p. 248.

<sup>88</sup> Cf. *The Salernitan Questions, op. cit.*, p. 38-39, et *La Scuola medica Salernitana. Storia, immagini, manoscritti dall'XI al XIII secolo*, éd. Maria Pasca, Naples, 1988, p. 145.

<sup>89</sup> La plus grande partie de l'œuvre d'Archimède ne fut connue en latin que grâce à la traduction de Guillaume de Moerbeke, en 1269 ; cf. Archimède, t. III, *Des corps flottants, Stomachion, La Méthode, Le livre des leurres, Le problème des bœufs*, éd. et trad. Ch. Mugler, Paris, Les Belles lettres, 1971, p. 3.

Salerne ne prend pas fin avec le Moyen Age, si l'on en croit le cas du médecin Levinus Lemnius, né en 1505 en Zélande et mort en 1568, un savant qui propose une conception de la nature humaine assez courante à son époque, et opposant terme à terme l'homme et la femme<sup>90</sup>. Dans ses *Occultes merveilles et Secretz de Nature*, il renouait apparemment avec la tradition plinienne, expliquant par la honte le fait que les femmes flottent le ventre en dessous, alors que les hommes ont la face vers le haut... Il serait toutefois inexact de lui prêter des motivations analogues à celles des Salernitains, car le corps des noyés n'est pas tant ici objet de curiosité scientifique que support d'une vision négative de la femme : Lemnius faisait en effet un lien implicite entre le mâle, la chaleur, la lumière et Dieu, alors que selon lui la femelle, marquée par l'humide et le froid, regardait moins vers le ciel<sup>91</sup>. Et il est piquant de constater que même un défenseur du sexe féminin, tel son contemporain Agrippa de Nettesheim<sup>92</sup>, auteur en 1529 d'un traité *De la noblesse et excellence du sexe féminin et de sa prééminence sur l'autre sexe*, reprend le même argument, mais à l'honneur de la pudeur féminine : "Moribondes et mortes ne se départissent pas de la même pudeur et de ses mérites lorsque leur fin tragique est due à la noyade ; Pline et les leçons de l'expérience en témoignent : la noyée flotte sur le ventre et, jusque dans le trépas, évite ainsi de se défaire de sa pudeur instinctive, cependant que le noyé, lui, flotte sur le dos"<sup>93</sup>. Radicalement opposés par leur vision respective de la femme, mais tous deux fidèles à Pline, ni l'un ni l'autre n'aurait pu concevoir une noyée "couchée en ses longs voiles", comme "la blanche Ophélie".

---

<sup>90</sup> Robert Muchembled, *Une histoire du diable (XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, Paris, Seuil, 2000, pp. 105-107 .

<sup>91</sup> Voir *Les Occultes merveilles et Secretz de Nature*, Paris, Galot du Pré, 1574, 231 ff. (cité par R. Muchembled, *ibidem*).

<sup>92</sup> Sur ce personnage, voir par exemple Benoît Lhoest, "Henri-Corneille-Agrippa de Nettesheim : provocateur, humaniste et libertaire", dans *Femmes, mariages, lignages, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, De Boeck, 1992, pp. 273-287.

<sup>93</sup> Heinrich Cornelius Agrippa, *De la supériorité des femmes*, trad. et prés. B. Dubourg, Paris, 1986, p. 47.